



Extrait du registre des décisions

Bureau du 20 décembre 2018

n° 178-18

Objet : *RD - Passation d'un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la réalisation de travaux de VRD et de déconstruction de bâtiments*

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 31

<i>Aillon-le-Jeune</i>	
<i>Aillon-le-Vieux</i>	
<i>Arith</i>	Pierre Gerard
<i>Barberaz</i>	David Dubonnet
<i>Barby</i>	Catherine Chappuis
<i>Bassens</i>	Alain Thieffenat
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Jean-Luc Berthalay
<i>Challes-les-Eaux</i>	
<i>Chambéry</i>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin
<i>Cognin</i>	Jean-Pierre Beguin
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	Marie Perrier
<i>Ecole</i>	Annick Bonniez
<i>Jacob-Bellecombette</i>	
<i>Jarsy</i>	
<i>La Compôte</i>	
<i>La Motte-en-Bauges</i>	Damien Regairaz
<i>La Motte-Servolex</i>	
<i>La Ravoire</i>	Marc Chauvin
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	Pierre Hemar
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Michel André
<i>Lescheraines</i>	Albert Darvey
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	Philippe Dubonnet
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	Maryse Fabre
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Bernard Januel
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Louis Caille
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	Jérôme Esquevin
<i>Vérel-Pragondran</i>	Jean-Pierre Coendoz
<i>Vimines</i>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de François Blanc à Pierre Hemar - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

- conseillers excusés : 16

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christiane Boisselon - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Pierre Duperier - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 20 décembre 2018

délibération n° 178-18

objet **RD - Passation d'un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la réalisation de travaux de VRD et de déconstruction de bâtiments**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que Chambéry-Grand Lac Economie a mandaté Grand Chambéry pour réaliser en son nom, pour son compte et sous son contrôle, les procédures réglementaires, les études et travaux suivants :

- procéder à la déconstruction d'une maison d'habitation implantée sur le PAE de la Digue à Cognin,
- aménager une voirie de desserte et les réseaux associés sur le PAE des Barillettes à Saint-Alban-Leysse permettant par la suite la vente du foncier à des entreprises,
- procéder au désamiantage et à la déconstruction des bâtiments E et du Stadium sur le parc d'activités de Côte-Rousse à Chambéry,
- procéder au déplacement de l'entrée de la pépinière d'entreprises sur le site du parc d'activités de Côte-Rousse à Chambéry,
- procéder à la déconstruction d'une maison d'habitation implantée sur le site de Croix-Sud au sein du PAE de Bissy-Erier à Chambéry.

Par décision n° 158-17 du 15 septembre 2017, le Bureau a approuvé une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie pour permettre à l'agglomération de réaliser ces opérations.

Cette convention de mandat a pris fin le 30 octobre 2018. Or, certaines opérations ne sont pas encore terminées.

Ainsi, il est proposé d'établir un avenant à cette convention permettant de modifier les articles 2.2 et 3 afin de prolonger de 14 mois le délai de mandat de maîtrise d'ouvrage donné à Grand Chambéry pour les opérations non achevées, et autoriser le remboursement de l'intégralité des dépenses relevant de ces 5 opérations au plus tard le 31 décembre 2019.

Vu les statuts de Grand Chambéry et de Chambéry-Grand Lac Economie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 158-17 du Bureau du 15 septembre 2017 approuvant la convention de mandat entre Chambéry-Grand Lac Economie et Chambéry métropole-Cœur des Bauges,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation d'un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Chambéry-Grand Lac Economie,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant et les actes à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 178-18

Objet de l'acte : RD - Passation d'un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la réalisation de travaux de VRD et de déconstruction de bâtiments

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe : Avenant 1 Convention de mandat CGLE/GC;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21589H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21589H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019